

## Lettre 2

Monseigneur,

Daignés permettre à un ancien magistrat de présenter à Votre Grandeur, la pétition de ses anciens et intéressans amis.

Mon titre ici, est d'avoir été pendant plus de 20 ans, témoin intime de l'union et de la vie conjugale de M. et Mad<sup>e</sup> Legros, sans que, dans ce long intervalle de tems, il y ait eu pour moi et pour ma famille, notion aucune, ni même soupçon du divorce qu'ils avaient fait prononcer. Appelé par le père, j'ai assisté à la présentation qu'il a faite de son fils à sa municipalité, et j'ai signé l'acte de naissance.

Depuis, les deux époux m'ont fait confidence de leur divorce resté jusqu'à présent caché et sans exécution, et j'ai cru devoir leur conseiller de recourir à l'instant à la justice, à la bonté du Roi, et à la sagesse de ses ministres.

L'état de notre législation m'a paru autoriser et fonder leur demande qui, d'ailleurs, est tellement conforme aux principes de religion et de morale qui assurent aujourd'hui en France, le règne des lois et des bonnes mœurs, qu'à mon avis du moins, l'ordonnance spéciale et provisoire que M. et Mad<sup>e</sup> Legros sollicitent ne peut avoir qu'une influence favorable sur le régime social.

Ils sont prêts à produire toutes les pièces qui pourront être demandées.

L'objet de leur pétition n'ayant rien de contentieux je n'ai pas cru régulièrement admissible l'intervention d'un avocat aux conseils.

M. et Mad<sup>e</sup> Legros feront au surplus à cet égard ce que Votre Grandeur jugerait convenable.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

Le B<sup>on</sup> H. DUVEYRIE[...]  
Premier Président Honoraire de la Cour Royal de Montpellier

A Brunoy, par Villeneuve St Georges,  
ou  
à Paris, rue Chanoinesse, n°12  
Le 18 août 1823